



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Annuaire

Question écrite n° 18105

Texte de la question

M. Louis Guédon signale à M. le ministre de l'industrie, des postes et télécommunications et du commerce extérieur que l'initiative prise il y a quelques années déjà, de faire figurer dans chaque annuaire départemental des plans individualisés des villes les plus importantes, a été très appréciée par les utilisateurs. Il lui signale qu'il pourrait être important, dans le but d'aider nos concitoyens à accéder aisément à ces informations, d'y faire figurer également les élus du département : sénateurs, députés, conseillers régionaux, conseillers généraux et députés européens. Il lui demande ce qu'il pense de cette suggestion et s'il envisage de la mettre en œuvre.

Texte de la réponse

La suggestion exprimée par l'honorable parlementaire de faire figurer certains élus du département dans l'annuaire de France Telecom appelle un certain nombre d'observations. Concernant la dernière catégorie d'élus évoquée, il convient de remarquer que les députés européens sont élus dans le cadre d'une circonscription recouvrant tout le territoire national. La liste des députés européens ne revêt donc qu'un intérêt au niveau national et non à l'échelon départemental. Par ailleurs, France Telecom n'estime pas nécessaire d'insérer la liste des élus cités par l'honorable parlementaire dans les pages jaunes. Plusieurs raisons sont avancées. Tout d'abord, les élus disposent de la possibilité de faire mentionner la qualité de leur mandat électif, lors de leur inscription dans l'annuaire. En second lieu, faire figurer une telle liste nécessite des mises à jour diverses et variées qui doivent tenir compte des changements suivant les élections. Le risque d'erreur, d'omission peut s'avérer important. De plus, un certain nombre de contestations ou de plaintes émanant d'élus ou d'anciens élus, figurant ou ne figurant pas dans cette liste, pourrait se faire jour. Si cette suggestion ne peut être retenue, pour l'instant, par France Telecom, il n'en reste pas moins que le service des annuaires est soumis à concurrence. Cette dernière, du fait de l'émulation qu'elle engendre, peut permettre de donner, à moyen terme, cette information aux utilisateurs.

Données clés

Auteur : [M. Guédon Louis](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 18105

Rubrique : Téléphone

Ministère interrogé : industrie, postes et télécommunications et commerce extérieur

Ministère attributaire : industrie, postes et télécommunications et commerce extérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 septembre 1994, page 4544

Réponse publiée le : 28 novembre 1994, page 5904